



DEMANDE DE PASSEPORT

INFORMATIONS GENERALES

- La durée de validité d'un passeport est de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.
- La Mairie agit sous l'autorité des services de l'Etat. Ce dernier peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'il jugerait nécessaires.
- Les informations communiquées sur les délais n'ont qu'une valeur indicative.

DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier se fait uniquement **sur rendez-vous**, qui est fixé par téléphone ou en vous rendant à l'accueil de l'Hôtel de Ville, du PSP ou du Proxibus.
- Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous.
- Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande. Le mineur est obligatoirement présent et accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.
- Seuls les originaux des pièces demandées seront acceptés.
- Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier.
- Pour toute demande, les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur seront à mentionner.
- En cas de complément demandé et pour valider la demande de passeport, vous avez trois mois pour fournir les éléments. Passé ce délai et pour des raisons de sécurité, la demande sera annulée et le dossier automatiquement détruit.
- **Simple et rapide**, l'utilisation de la pré-demande en ligne est recommandée : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>.

Pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois à compter de la date du dépôt de la demande sera détruit.

Hôtel de Ville 16 rue du général Mangin 98800 Nouméa ☎27 31 15 Du lundi au vendredi 07h15 – 16h30	Pôle de Services Publics – Rivière-Salée 7 rue Eugène Levesque 98800 Nouméa ☎46 77 64 Du lundi au vendredi 07h15 – 16h30
--	---

Dépôt de dossier :

- ☐ Ne souhaite pas prendre de rendez-vous
- ☐ Rendez-vous fixé le / / 2020 à h à ☐ Hôtel de Ville ☐ PSP Rivière-Salée
- Nombre de personnes : personne(s)



Documents à fournir

Le demandeur possède un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans	Le demandeur possède un passeport périmé depuis plus de 5 ans	Le demandeur ne possède pas de passeport
L'ancien passeport	L'ancien passeport et La CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou, à défaut, la copie intégrale de son acte de naissance datée de moins de 3 mois sauf si la commune de naissance a dématérialisé son état civil : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation	La CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou, à défaut, la copie intégrale de son acte de naissance datée de moins de 3 mois sauf si la commune de naissance a dématérialisé son état civil : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation et <u>Si ancien passeport perdu :</u> la déclaration de perte (faite en Mairie le jour du renouvellement) ou <u>Si ancien passeport volé :</u> la déclaration de vol (faite au commissariat)
—	Justificatif de nationalité Sauf si le demandeur est né en France d'un parent né en France ou s'il possède un titre sécurisé ou si cela est spécifié sur l'acte de naissance	
1 Photographie d'identité (ou 2 photographies si besoin d'un récépissé) récente (moins de 6 mois) aux normes en vigueur, de format 3,5 cm x 4,5 cm, en couleur, sur fond bleu clair ou gris clair, visage de face, centré, tête nue (pas de chouchou, serre-tête ou élastique apparent), oreilles dégagées, bouche fermée, sans sourire, le regard droit, les cheveux dans le cadre, sans lunettes, Photographie non scannée, non numérisée, non pliée, non marquée et non trouée.		
Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, avec indication d'une adresse physique (et non une boîte postale) Exemples : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition ... <i>Si hébergé par un tiers : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (!\ la signature sur l'attestation et la pièce d'identité doivent être identiques).</i> <i>Si logement dans un squat : Facture au nom de l'association gérant le squat + attestation signée du Président de celle-ci + copie de sa pièce d'identité.</i> <i>Si logement sur un bateau : Photocopie de l'acte de francisation ou du titre de propriété ou de location en cours ou quittance d'assurance pour le bateau ou attestation de la capitainerie du port au nom du demandeur ou attestation de propriété ou de location permanente de l'emplacement du bateau.</i>		
1 Timbre fiscal Moins de 15 ans : Gratuit (pas de timbre) De 15 ans à 17 ans : 1 500 FCFP A partir de 18 ans : 3 000 FCFP		
Pour les mineurs, la pièce d'identité du représentant légal présent <u>En cas de jugement</u> : l'original du document. <u>En cas de garde alternée</u> : justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'autre parent (+ en cas d'absence de jugement, attestation à l'amiable signée des 2 parents).		
En cas d'utilisation d'un nom d'usage, tout justificatif permettant son utilisation Exemples : acte de mariage, jugement ... <u>Pour les mineurs</u> : document spécifiant le nom d'usage et l'accord des 2 parents + copie de la pièce d'identité de l'autre parent.		